



LA LETTRE DE LA CITOYENNETÉ

NATIONALITÉ, DROIT DE VOTE DES RÉSIDENTS ÉTRANGERS

Voting rights for all residents (VRAR)

Un réseau européen pour le droit de vote des étrangers

À l'initiative des militants allemands de Freiburger Wahlkreis 100 % (voir la *Lettre* n° 159), plusieurs associations militant pour le droit de vote des étrangers se retrouvent régulièrement depuis avril 2020 sur la plateforme de vidéo-communication zoom pour échanger en langue anglaise sur les actions menées dans leur pays.

Allemagne

Clemens Hauser a rappelé les votes parallèles symboliques organisés dans plusieurs villes dont Berlin et Fribourg-en-Brisgau pour les exclus du droit de vote à l'occasion d'élections régionales et nationales. Pour le 900^e anniversaire de la ville de Fribourg en 2021, des posters de migrant(e)s ayant participé au développement de la ville seront placardés sur des immeubles.

Une mobilisation pour le droit de vote des étrangers a également eu lieu à Munich où le maire social-démocrate Dieter Reiter a réexprimé sa position en faveur de ce droit.

Autriche

Magdalena Stern a expliqué le statut particulier de la capitale Vienne, à la fois ville et land. Lors de la dernière élection du 11 octobre, à laquelle un tiers des habitants, étrangers européens ou non, n'a pu participer, un vote symbolique de plus de 1 500 étrangers a été organisé et le réseau SOS Mitmensch a exposé les portraits d'artistes de 52 migrant(e)s vivant depuis longtemps à Vienne et n'ayant pas pu voter.

Belgique

Dagmar Ottevangens a montré la similitude entre Bruxelles et Vienne, à la fois ville et région, aboutissant à ce qu'un Bruxellois sur trois ne peut voter aux régionales dans la capitale belge alors que les Européens ayant le droit de vote communal et européen sont particulièrement nombreux. L'association 1 Bru 1 vote continue sa campagne pour l'élargissement aux élections régionales du droit de vote de tous les étrangers (voir la *Lettre* n° 152) mais malheureusement le nouveau gouvernement n'envisage pas la réforme constitutionnelle nécessaire pour cet élargissement.

France

Mohamed Ben Saïd a commenté la campagne du collectif J'y suis j'y vote lors des élections municipales du printemps 2020, en particulier
(suite page 2)

AIDEZ-NOUS !

Le collectif J'y suis j'y vote va intervenir dans la prochaine campagne des élections départementales et régionales en interpellant les têtes de listes régionales, en publiant une tribune dans la presse et en faisant réaliser un sondage sur le droit de vote des étrangers aux élections locales. C'est l'ASECA qui va piloter ce sondage avec l'institut Harris Interactive qui réalise les sondages réguliers publiés par *La Lettre de la citoyenneté*. Le coût de ce sondage est de 2 200 euros et une association a prévu une subvention de 1 000 euros. Nous comptons, comme nous l'avons déjà fait avec succès dans le passé, sur le soutien de nos lectrices et lecteurs. Les chèques sont à adresser à l'ASECA, Maison des associations, 12 rue Frédéric-Petit, 80000 Amiens, avec la mention « sondage ». Merci à l'avance.

(suite de la page 1)

les votes symboliques pour les exclus du droit de vote organisés dans plusieurs endroits de la région parisienne et à Amiens (voir la *Lettre* n° 164).

Italie

Des votes symboliques ont eu lieu il y a plusieurs années à Bari et dans d'autres communes des Pouilles, avec la participation d'ARCI et du syndicat CGIL. Il n'a pas été possible de renouveler cette campagne lors des élections municipales et régionales de septembre 2020.

Suisse

Katrin Sontag, de l'université de Bâle, a expliqué l'initiative « pass egal wahl » organisée à Bâle en 2019 avec des sessions parlementaires symboliques, initiative qui doit reprendre prochainement, le parlement cantonal de Bâle-Ville ayant voté en faveur de l'élargissement au canton du droit de vote des étrangers qui existe au niveau communal depuis 2005, élargissement qui devra être approuvé par un référendum dans les deux ans.

La situation à Genève a été expliquée par Dario Ciprut (voir page 4).

Il y a beaucoup de points communs entre les actions recensées par le réseau : grandes métropoles, parfois ville et région, avec un pourcentage important de résidents étrangers rendant leur discrimination au niveau du vote local d'autant plus injuste ; associations militant sur le sujet depuis longtemps ; argumentaires et campagnes similaires ; votes symboliques des étrangers avec des résultats, en pourcentage, proches des résultats des votants nationaux aux élections officielles ; accès à la nationalité difficile à obtenir dans les différents pays et ne pouvant être une alternative au droit de vote.

Le réseau organise le 26 avril la première journée internationale du droit de vote des étrangers.

Les rencontres par l'intermédiaire de Zoom se poursuivent en 2021. Si vous souhaitez y participer, contactez Mohamed Ben Saïd (ben-said2@wanadoo.fr).

De son côté, la fondation ECIT (European citizens' rights, involvement and trust) a tenu sa 5^e conférence annuelle en décembre 2020. Plus de 200 personnes réunies en visioconférence ont fait le point sur la perception de la citoyenneté européenne et les perspectives d'amélioration, notamment l'extension à de nouveaux droits politiques.

Le lien du site de l'ECIT est : <https://ecit-foundation.eu/>.

Mohamed Ben Saïd et Bernard Delemotte

USA : l'affichage des diversités

« J'accorderai la nationalité américaine à plus de 11 millions de sans-papiers si je suis élu » déclarait Joe Biden le 22 octobre dernier.

Si on regarde les dix-sept décrets ou proclamations qu'il a signés le jour de son investiture, on peut penser qu'il se met en route vers cet objectif puisque plusieurs de ces mesures concernent l'immigration (cf. *Le Monde* du 19-01-2021) :

— l'annulation du *muslim ban* adopté par son prédécesseur pour interdire aux ressortissants de pays en majorité musulmans d'entrer aux États-Unis ;

— la suspension de la construction du mur frontière avec le Mexique ;

— un projet de loi offrant aux 700 000 jeunes arrivés clandestinement aux États-Unis lorsqu'ils étaient enfants, les *dreamers*, et aux autres immigrés en situation irrégulière une possibilité de naturalisation à terme et sous conditions.

S'ajoutent des dispositions visant à lutter contre le racisme dans l'administration et, début février, trois nouveaux décrets qui vont faciliter la naturalisation de 9 millions de migrants régularisés mais que « la charge pour la société » instaurée sous Trump rendait inéligibles à cette naturalisation.

Ces mesures sont cohérentes avec les visages issus de la diversité qui composent le gouvernement Biden :

citons Lloyd Austin, afro-américain au département de la Défense, Deb Haaland, première amérindienne secrétaire à l'Intérieur, Alejandro Mayorkas, un immigré cubain à la Sécurité intérieure, Xavier Becerra, d'origine mexicaine, à la santé, et d'autres encore. Et bien sûr Kamala Harris, de mère indienne et de père jamaïcain. Formée à l'université de Howard – celle des élites noires américaines – à Washington, elle a occupé de nombreux postes de procureur, dont celui prestigieux de procureur général de Californie, avant d'être élue sénatrice de cet État.

Il y a une forte attente des communautés. Mais, précise Tristan Cabello, spécialiste d'histoire américaine à l'université Johns-Hopkins de Baltimore, dans un podcast de *La Croix* (21-01-2021), si cette visibilité des communautés est importante, beaucoup pensent aussi que cela ne changera pas forcément la vie des Afro-Américains, se souvenant en cela de la présidence Obama.

« Il reste – ajoute-t-il – que le paysage change et que Kamala Harris est un symbole fort qui représente une Amérique multiculturelle telle qu'elle est aujourd'hui : mes étudiants ne s'identifient plus comme noirs ou latinos. » Pour beaucoup de jeunes et notamment les filles issues de l'immigration, elle donne un sentiment d'appartenance au pays.

On pourrait aussi citer l'effet d'entraînement de Cori Bush, première élue noire du Missouri au Congrès et militante très active du mouvement *Black lives matter*, après avoir connu personnellement plusieurs années de précarité.

Et puis il y a Stacey Abrams : de nombreux spécialistes (cf. *Le Monde* du 08-11-2020) s'accordent à penser qu'elle a joué un rôle déterminant pour la victoire de Joe Biden en Géorgie, État dans lequel l'élection s'est jouée.

Femme politique afro-américaine – elle sera élue à différents postes (Atlanta, assemblée de Géorgie...) avant d'échouer à une élection de gouverneur en 2018 – elle s'est illustrée par sa mobilisation pour le droit de vote des minorités. Déjà en 2013 elle avait, au travers du *New Georgia Project*, amené les personnes non blanches à s'inscrire sur les listes électorales : 500 000 sur 1,2 million l'ont fait.

Pour les élections de 2020, elle a fédéré des associations afro-américaines, latines et asiatiques et ainsi contribué à ce que 4,95 millions d'électeurs participent à l'élection (soit 800 000 de plus qu'en 2016) et collaborent au succès du candidat démocrate.

Aux USA, pays de plus en plus marqué par les diversités, le droit de vote, et l'exercice de ce droit de vote, sont et seront déterminants.

Christian Fabry

Droit de vote des étrangers

Après le Brexit, quatre pays de l'UE maintiennent des droits politiques aux Britanniques

L'Espagne, le Luxembourg et le Portugal dès 2019, la Pologne en 2020 ont signé un traité bilatéral avec le Royaume-Uni garantissant aux ressortissants de leurs pays respectifs le droit de continuer à se présenter et à voter aux élections locales de l'autre pays. La régression démocratique qu'a entraînée le Brexit ne semble pas chagriner les vingt-trois autres États de l'UE.

Birmanie

Avant le coup d'État militaire de janvier 2021, les législatives de 2020 avaient été annulées « pour des raisons de sécurité » dans les régions où vivent les minorités ethniques et la quasi-totalité des Rohingya avait été privée de droit de vote.

Maurice

Un leader politique de l'opposition veut remettre en cause le droit de vote constitutionnel des étrangers membres du Commonwealth. Aux législatives de 2019, il y avait 838 inscrits étrangers dont 523 Indiens sur un total de 723 660 électeurs.

Maroc

En préparation d'élections générales qui doivent se tenir en juin 2021, le ministère de l'Intérieur consulte les différents partis politiques qui se coordonnent et demandent la représentation aux législatives des Marocains résidant à l'étranger. Le droit de vote municipal des étrangers résidant au Maroc est également évoqué.

Moldavie

Fin 2020, la victoire surprise avec 57,7 % des voix de Maia Sandu contre le président sortant est en grande partie due à la diaspora, un million de personnes sur une population générale estimée à 3,5 millions, qui a voté à 97 % pour la candidate pro-européenne de la présidentielle.

Accès à la nationalité

Autriche

Les descendants juifs des victimes de l'Holocauste et les enfants d'apatrides ayant vécu dans le pays durant la période nazie peuvent obtenir la nationalité autrichienne sans

renoncer à leur nationalité actuelle alors que l'Autriche ne reconnaît pas la double nationalité.

Hong Kong

Après l'annonce du gouvernement chinois de ne plus reconnaître les passeports spéciaux accordés par le Royaume-Uni à certains Hongkongais, le gouvernement britannique a décidé d'accorder le BNO (passeport britannique d'outre-mer) à 2,5 millions de Hongkongais, leur permettant d'obtenir ultérieurement la nationalité britannique.

Iran

En débat depuis 2007 et après une loi adoptée par le Parlement en juin 2020, les Iraniennes mariées à des étrangers peuvent enfin, y compris après leur mort, transmettre leur nationalité à leurs enfants, mais la double nationalité n'est pas possible. Il ne reste que vingt-quatre États dans le monde où les femmes ne peuvent toujours pas transmettre leur nationalité à leurs enfants.

Liechtenstein

Lors d'une votation en août 2020, la possibilité d'une double nationalité a été rejetée par 10 262 voix (61,5 %) contre 6 417. Le même jour, une autre initiative demandant une représentation équilibrée des femmes et des hommes en politique a été rejetée par 78,8 % des votants.

Passeports dorés

La Commission européenne a lancé en octobre des procédures d'infraction contre Chypre et Malte pour qu'ils mettent fin à leurs « passeports dorés », procédures permettant d'obtenir la nationalité du pays en contrepartie d'un investissement dans l'immobilier. Chypre a suspendu immédiatement son programme et, pour la première fois, envisage de déchoir de leur nationalité vingt-six importants investisseurs au profil douteux. En dehors de l'UE, de nouveaux pays, l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis, vont accorder leur passeport à des investisseurs et à des « personnes pouvant rendre service au pays ».

Site Internet de

La Lettre de la citoyenneté :
www.lettrede lacitoyennete.org

Le site internet de la *Lettre* est en refonte mais a pris du retard. Il sera opérationnel d'ici deux mois, n'oubliez pas de nous communiquer votre adresse internet, si vous ne l'avez déjà fait (diffLLC@gmail.com).

La *Lettre de la citoyenneté* est publiée quatre fois par an par l'ASECA.

Contact : Licorne - tél. 03 22 72 93 19

Directeur de publication : Christian Fabry - Siège administratif : 11 rue Abbé-de-l'Épée - 80000 Amiens.

Impression : Imprimerie Moderne de Bayeux - Tirage : 200 exemplaires.

Comité de rédaction : Bernard Delemotte, Christian Fabry, Françoise Galland, Françoise Gavelle, Pierre Gineste, Pierre-Yves Lambert (Belgique),

Alain Merckaert, Filippo Miraglia (Italie), Catherine Tettiravou ; ont participé à ce numéro : Mohamed Ben Saïd et Dario Ciprut.

Les droits politiques des étrangers à Genève depuis 2013

Le droit de vote en Suisse

Si le droit de vote y a un sens plus large qu'en France, c'est qu'il s'agit d'un État fédéral décentralisé et plurilingue, issu d'unions successives de 26 cantons. Il comporte deux chambres élues par scrutin cantonal : le Conseil national de 200 députés représentant à la proportionnelle la population des cantons, et le Conseil des États avec, sauf pour les six moins peuplés, deux représentants par canton. Réunis en Assemblée fédérale, les députés élisent l'exécutif central, ou Conseil fédéral, un collège de sept membres, à présidence alternée¹.

Les cantons ont une large autonomie, avec parlement et gouvernement, dont les appellations diffèrent. À Genève, canton-ville de 45 communes, il s'agit respectivement du Grand Conseil (GC) à cent têtes, et du Conseil d'État, à sept « magistrats » (équivalent des ministres). Les instances municipales comprennent conseil municipal, délibératif sans pouvoir législatif, et conseil administratif, exécutif présidé à tour de rôle par le ou la maire.

Outre les élections périodiques des instances représentatives, les citoyens sont appelés, lors des *votations populaires*, à approuver ou rejeter les objets soumis à leur verdict par le biais d'*initiatives* et *référendums*. Ces propositions peuvent émaner des autorités, du parlement, ou de groupements de citoyens collectant des signatures en suffisance. Par sa nature *semi-directe*, la démocratie suisse étend la capacité législative à la participation active des citoyens.

Le droit de vote y inclut donc celui de participer aux votations, et de signer les initiatives et référendums. Ainsi à Genève, l'intervalle quinquennal des élections cantonales est rythmé environ quatre fois l'an de convocations des électeurs aux urnes pour trancher des affaires cantonales ou fédérales.

Ces traits institutionnels, auxquels il ne manque que la dimension révocatoire, ont fait rêver les « gilets jaunes » et agitent déjà les postulants à la présidentielle de 2022. On regrettera d'autant l'exemple qu'en donne la Suisse en renforçant les tentations du national-populisme plutôt qu'en faisant avancer la démocratie².

Coup d'œil sur le passé genevois

Majoritairement d'ascendance étrangère et de culture hétérogène, la population du canton de Genève comptait fin 2019 plus de 40 % de résidents non nationaux sur 506 765 habitants. La démocratie de résidence y compte une histoire longue d'échecs en 1980, 1993, 2001 et 2012 et deux succès, en 1999, l'ouverture des prudhommes aux juges de nationalité étrangère, et en 2005, la percée accordant aux majeurs, après huit ans en Suisse, les droits d'élire et voter dans leur commune, mais pas celui de s'y porter candidats.

Depuis 2005, vu le raté constituant de 2012, c'est le sur-place. Notre association DPGE³ (<https://bit.ly/2BhISUq>), héritière en 2013 des précédentes, se dresse à la fois contre l'interdit de candidature et une limitation à la sphère communale qui maintient cinq ans durant les étrangers à l'écart des fréquentes mobilisations de l'électorat. Exiger que s'intègrent à la vie publique ceux qu'on exclut de ce qui en fait le sel est ubuesque.

Projet de loi pour sortir de l'ornière

La législation en cours remonte au 15 avril 2018. DPGE, outre ses votations symboliques, conférences et mobilisations, sonde les candidats pour promouvoir leurs engagements à mettre fin à la situation qu'elle déplore⁴. Le 8 février 2019, un projet de loi (cf. <http://bit.ly/2Z20198>), mûri par la coalition Ensemble à gauche, a pris un départ encourageant en engrangeant l'aval de 42 signataires, 6 députés centristes démochrétiens s'étant joints aux bataillons concentrés de la gauche de l'hémicycle. Ajoutant l'échelon cantonal au municipal et le droit de candidature à celui du vote, il rencontre, sans l'élargissement souhaitable⁵ de l'électorat, les objectifs de DPGE, qui le soutient ardemment. Il est capital pour son acceptation éventuelle qu'il ne touche pas aux conditions d'accès à la nationalité, par nature fédérales.

Ce projet innove en Suisse, où des droits politiques de non-Helvètes n'ont cours que dans 5 cantons sur 26, tous romands⁶, et un quart des communes. Parmi eux, Jura et Neuchâtel poussent jusqu'au plan cantonal mais y butent toujours sur l'éligibilité. Hors Romandie, et en Valais, c'est le néant, ou presque. Seules 27 communes sur plus de 1 600 ont profité du droit facultatif concédé par 3 cantons. De facto, des droits complets à l'échelon cantonal seraient inédits et mettraient enfin Genève à l'étiage que mérite sa situation singulière.

Approuvé, après audition des rédacteurs et de DPGE à l'automne 2019 en commission, ce projet est depuis janvier 2020 inscrit à l'ordre du jour des travaux du GC pour un débat de 60 minutes en plénière. Insensible à son urgence, la majorité du Parlement a privilégié ensuite celles nées de la pandémie. Le voilà parvenu malgré tout en bonne position pour la session des 4 et 5 mars. Son issue est incertaine et se jouera, au prix d'éventuels amendements mineurs en séance, à quelques voix près, le rôle du centre étant charnière et l'irrésolution de son groupe tangible. Positive, elle déclenche le compte à rebours pour l'impérative votation populaire de toute loi constitutionnelle. Négative ou différée en commission, elle signerait l'incapacité de l'actuelle majorité de droite et du centre à aligner Genève sur sa vocation et pousserait les partisans de l'extension à un comité d'initiative risquant de la reporter une fois encore après les élections de 2023.

Le suspense est donc réel, et DPGE a signé une exhortation aux parlementaires à franchir le Rubicon. Je vous invite à la déguster sous <https://bit.ly/3bnajsz>.

Dario Ciprut, membre de DPGE

1. Nous ne traitons pas ici des tribunaux cantonaux et fédéraux constituant le pouvoir judiciaire.
2. Allusion au scrutin du 7 mars sur la prohibition de la dissimulation du visage en sous-entendant sous la burka.
3. « Droits politiques pour les résident.e.s à Genève ».
4. Voir <https://bit.ly/3dEuGEI> sur le site DPGE.
5. Une réduction du délai de séjour à un maximum de cinq années fait consensus chez les promoteurs de l'extension.
6. Neuchâtel, Jura, Vaud, Fribourg devant Genève, qui ferme le ban en matière d'éligibilité municipale.

Pour vous abonner à
La Lettre
de la citoyenneté

Écrire et envoyer un chèque à l'ordre de : ASECA - Maison des associations
12 rue Frédéric-Petit - 80000 Amiens

Abonnement pour
un an (4 numéros)

Individuels

24 euros

Associations/bibliothèques/mairies/administrations et soutien

50 euros